



100 % SANTÉ MGEN EFFICIENCE SANTÉ ESSENTIELLE

Régime local Alsace-Moselle - Exemples de remboursement 2021

HOSPITALISATION	Prix moyen pratiqué ou tarif réglementé	Remboursement du régime local Alsace-Moselle	Remboursement de l'assurance maladie complémentaire	Reste à charge	Commentaires
Forfait journalier hospitalier en court séjour	20 €	20 €	0 €	0 €	Tarif réglementaire
Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTAM* : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) pour une opération chirurgicale de la cataracte	355 €	271,70 €	0 €	83,30 €	Prix moyen national de l'acte
Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM* : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) pour une opération chirurgicale de la cataracte	431 €	271,70 €	0 €	159,30 €	Prix moyen national de l'acte
Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTAM* : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) pour une opération chirurgicale des ligaments croisés du genou	577,90 €	444,54 €	0 €	133,36 €	Tarifs observés par MGEN
Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM* : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) pour une opération chirurgicale des ligaments croisés du genou	505,21 €	388,62 €	0 €	116,59 €	Tarifs observés par MGEN
Chambre particulière pour une nuitée dans le cadre d'une hospitalisation pour intervention chirurgicale	50 €	0 €	0 €	50 €	Tarifs observés par MGEN (Prise en charge au sein d'un établissement conventionné avec MGEN)

OPTIQUE	Prix moyen pratiqué ou tarif réglementé	Remboursement du régime local Alsace-Moselle	Remboursement de l'assurance maladie complémentaire	Reste à charge	Commentaires
PANIER « 100 % SANTÉ » - Équipements (monture et verres) remboursés totalement					
Équipement optique de classe A (monture + verres) de verres unifocaux (équipement « 100 % Santé »)	125 €	33,75 €	91,25 €	0 €	Prix limite de vente
Équipement optique de classe B (monture + verres) de verres unifocaux	345 €	0,13 €	0,02 €	344,85 €	Prix moyen national de l'acte
Équipement optique (monture classe B + verres classe A « 100 % Santé ») de verres multifocaux	250 €	27,05 €	73 €	149,95 €	Tarifs observés par MGEN
Lentilles non remboursées par l'assurance maladie obligatoire	75 €	0 €	0 €	75 €	Tarifs observés par MGEN

AIDES AUDITIVES	Prix moyen pratiqué ou tarif réglementé	Remboursement du régime local Alsace-Moselle	Remboursement de l'assurance maladie complémentaire	Reste à charge	Commentaires
PANIER « 100 % SANTÉ » - Équipements remboursés totalement					
Aide auditive de classe I par oreille (équipement « 100 % Santé »)	950 €	360 €	590 €	0 €	Prix limite de vente
Aide auditive de classe II par oreille	1 476 €	360 €	40 €	1 076 €	Prix moyen national de l'acte

DENTAIRE

	Prix moyen pratiqué ou tarif réglementé	Remboursement du régime local Alsace-Moselle	Remboursement de l'assurance maladie complémentaire	Reste à charge	Commentaires
PANIER « 100 % SANTÉ » - Soins et prothèses totalement remboursés					
Couronne céramo-métallique sur incisives, canines et premières pré-molaires (prothèse « 100 % Santé »)	500 €	108 €	392 €	0 €	Honoraire limite de facturation
Détartrage	28,92 €	26,02 €	2,90 €	0 €	Tarif conventionnel
Couronne céramo-métallique sur deuxièmes pré-molaires	538,70 €	108 €	12 €	418,70 €	Prix moyen national de l'acte
Couronne céramo-métallique sur molaire	538,70 €	96,75 €	10,75 €	431,20 €	Prix moyen national de l'acte

SOINS COURANTS

	Prix moyen pratiqué ou tarif réglementé	Remboursement du régime local Alsace-Moselle	Remboursement de l'assurance maladie complémentaire	Reste à charge	Commentaires
Consultation d'un médecin traitant généraliste sans dépassement d'honoraires	25 €	21,50 €	2,50 €	1 €	Tarif conventionnel Reste à charge : participation forfaitaire
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie sans dépassement d'honoraires	30 €	26 €	3 €	1 €	Tarif conventionnel Reste à charge : participation forfaitaire
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTAM* : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)	44 €	26 €	3 €	15 €	Prix moyen national de l'acte
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM* : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)	56 €	19,70 €	2,30 €	34 €	Prix moyen national de l'acte
Consultation d'un médecin spécialiste en ophtalmologie avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTAM* : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)	40 €	26 €	3 €	11 €	Tarifs observés par MGEN
Consultation d'un médecin spécialiste en dermatologie avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTAM* : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)	46 €	26 €	3 €	17 €	Tarifs observés par MGEN

* Le DPTAM (Dispositif de pratique tarifaire maîtrisée) rassemble les dispositifs ayant pour objet la maîtrise des dépassements d'honoraires des professionnels de santé conventionnés par l'assurance maladie obligatoire : OPTAM et OPTAM-CO. L'OPTAM désigne l'option par laquelle les médecins s'engagent à respecter une pratique tarifaire maîtrisée. L'OPTAMCO a le même objectif, mais cette option est ouverte aux médecins spécialistes en chirurgie et obstétrique.
Exemples donnés à titre d'information n'emportant pas de valeur contractuelle.

MGEN - mutuelle générale de l'Éducation nationale, immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro SIREN 775 685 399, mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité. Siège social : 3 square Max Hymans 75748 Paris cedex 15.

MAIF - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables - 200 avenue Salvador Allende - CS 90000 79038 Niort cedex 9.
Entreprise régie par le Code des assurances.

Document publicitaire n'ayant pas de valeur contractuelle. Les conditions de garanties figurent aux statuts et Règlements mutualistes de l'offre Efficience Santé.



ensemble pour votre santé